

Mr HUGH ALLAN, FRANCIS SCHOLES, J. O. GRAVEL,
Président. Gérant. Sec.-Trés.

Cie. Canadienne de Caoutchouc
DE MONTREAL.

Cette Compagnie manufacture:
Chaussures en Caoutchouc et de Feutre,
Courroies de Transmission,
Garnitures de Pistons,
Tuyaux pour Machines,
Reservoirs, Pompes, etc.

Bureau et Magasins, 335 rue St-Paul } Montréal
Manufacture, Carré Papineau }
SUCCURSALE:
45 RUE YONGE, TORONTO.

M. LEFEBVRE & Cie.

FABRICANTS DE
VINAIGRES PURS
ET D'ESPRITS METHYLATISES

Vinaigre Impérial, triple force,
Vinaigre de Vin de la Côte d'Or et de
Vin Blanc,
Vinaigre à conserver.

25, RUE GOSFORD, MONTREAL.

A VENDRE

A arriver par prochain Steamer de Terre-Neuve:
HUILE PALE de LOUP-MARIN. raffinée à la
vapeur.

HUILE PURE de FOIE de MORUE.
MORUE SECHE.

JOHN BAIRD & Cie.,
191, Rue des Commissaires, MONTREAL.

J. J. DUFFY & CO.

Successeurs à W. A. CAMPBELL
Marchands de Café et Epices
73, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

W. CLARK

FABRICANT DU
CELEBRE SAUCISSON DE BOLOGNE

Conserves alimentaires en Boites
POULETS, JAMBONS et LANGUES,
SAUCISSONS de CAMBRIDGE.
Boite 312, B. P., Montreal.

CHS. LACAILLE & Cie

IMPORTATEURS
D'ÉPICERIES, VINS ET LIQUEURS

329 RUE ST-PAUL, et
14 RUE ST-DIZIER
MONTREAL.

Informent les Messieurs du Clerge et le
public qu'ils viennent de recevoir une consi-
gnation de

VIN de MESSE SICILE

[INGHAM & CIE., COLLI.]

D'après l'analyse et les certificats que nous
avons de **Mgr l'Archeveque de Quebec** et de
Mgr de Montreal. ce Vin est considéré comme
étant un des plus purs pour le **Saint Sacrifice.**

E. & C. GURNEY & Cie.

FABRICANTS DE
Poeles, Fourneaux, Grilles, Régistres

BALANCES

TUYAUX EN FONTE

**Fournitures de Plombiers et Ap-
pareils pour Fournaies a Air
chaud,**
**Fournaies a Air chaud et Eau,
combinés.**

337 Rue St-Paul, et 6 Rue LeRoyer

MONTREAL.

A. CUSSON

Vient de recevoir par les derniers Steamers:
1000 caisses GIN,
200 " BRANDY HENNESSY,
50 quart de VIN,

185 RUE ST. PAUL,
MONTREAL.

Couleurs Aniline.

Demandez des Echantillons et les Prix à la
maison de confiance pour les **TEINTURES ANI-
LINE.**

EMIL THOURET & CIE.

210 RUE ST. JACQUES
MONTREAL.

MM. G B Hall et Cie ont expédié leur der-
nier train de bois pour la saison de l'embou-
chure de la rivière de la Gatineau, le 22 cou-
rant à 10 heures a. m. C'est le vingt troisième
qu'ils expédient directement à Québec cette
année. Les trois derniers étaient d'une qua-
lité exceptionnelle. Chaque train se composait
d'environ 3,500 billots.

Cette maison a fait cette année sur la Gati-
neau 200,000 billots, dont 150,000 ont été
envoyés à Ottawa à vente privée. Et ce n'est
qu'une branche des opérations immenses de
MM. Hall.

Il est question paraît-il, de fonder dans
l'Ouest une colonie vouée à la production ex-
clusive du fromage et du sucre. La colonie com-
prendrait un groupe de 225 fermes de 160 acres
chacune; chaque ferme aurait une bonne mai-
son d'habitation, un stock de 30 vaches, et 40
acres de terre en culture. Il y aurait en outre,
pour l'élevage, une *ranche* de 75,000 acres de
pâturages. Au centre du groupe s'élèverait
une immense fabrique de beurre et de from-
mage; un chemin de fer à deux pieds de voie,
long de 30 à 40 milles, avec 58 stations relie-
rait les fermes à la fabrique. Le lait serait
recueilli deux fois par jour. On calcule qu'un
capital de \$400,000 suffirait pour mener l'en-
treprise à bien. On pourra louer les fermes
ou les acheter, au gré des colons.

Un cultivateur du comté de Prince-Edouard
prétend que le carbonate de chaux ou acide
carbolique vaut le vert de Paris ou le London

pour la destruction de la mouche à pa-
tate. Quelques livres de cet article, secouées
par les trous d'une boîte perforée, suffisent
pour un acre de pommes de terre. Il est bon
de faire connaître cette découverte autant que
possible, car ce n'est pas sans terreur que les
cultivateurs se sont vus obligés d'employer
journallement un poison si terrible que l'arsé-
niate de cuivre. Les accidents survenus aux
hommes et aux bêtes par suite de l'emploi du
vert de Paris, donnent beaucoup à réfléchir, et
le pis est que plus le public se familiarise avec
l'emploi du poison, et plus les accidents se
multiplient.

Un nouveau *car* pour le transport du grain
est exposé à Milwaukee. Il consiste en quatre
cylindres creux, en fer et en acier, de huit
pieds et demi de long et de six pieds de dia-
mètre intérieur. On peut les charger par la
partie supérieure; avec un élévateur convena-
ble le chargement et le déchargement peuvent
être faits avec plus de facilité et plus rapide-
ment qu'avec les *cars* ordinaires. Les cylin-
dres sont percés de petits trous qui permettent
à l'air de circuler à travers le grain; on peut
ainsi sécher le grain humide et on évite l'é-
chauffement pendant le transport. Le *car* en
question a une capacité de 1000 minots au
moins, tandis que la charge maximum d'un
car ordinaire n'est que de 400 minots.

A l'appui de notre article de la semaine der-
nière sur le peu de garantie qu'offrent aux cré-

anciers les lois de certaines provinces, nous
citerons le fait suivant:

Une maison de gros de Montréal avait, dans
les provinces maritimes, un client qui avait
négligé de payer son billet à l'échéance. Après
quelque correspondance échangée, la maison
menaça de poursuivre. Le débiteur répondit
effrontément qu'elle ferait mieux de ne pas
poursuivre, car, si elle le faisait, il confesserait
jugement sur le champ à son beau-père, et la
maison perdrait toute sa créance, tandis que
si elle le laissait tranquille, il se libérerait peu
à peu. On suivit son conseil, bien que l'on
fût convaincu qu'il était parfaitement en état
de se libérer sur le champ.

Les marchands de nouveautés de Belleville
(Ontario) ont adopté un excellent système
pour donner un demi congé par semaine à
leurs employés. Le samedi, il n'y fallait pas
songer, c'est le jour le plus occupé pour les
marchands de nouveautés qui tiennent leurs
magasins ouverts très-tard. Mais vendredi
n'est pas si actif et ils se sont entendus pour
fermer tous les magasins le vendredi après
midi. La semaine dernière on prétendit qu'un
des marchands avait vendu pendant l'après
midi de vendredi, et les autres menacèrent
d'en faire autant. Heureusement pour les
commis, le marchand put prouver qu'il n'avait
fait qu'échanger des marchandises achetées
précédemment pour un client de la campagne
qui avait fait seize milles en voiture pour
venir à la ville.